

est affecté au greffe du tribunal de première instance de Lomé, en remplacement de M. Assogba Pierre.

M. Atayi Alex, agent permanent, en service au parquet de la section d'Anécho du tribunal de Lomé, est affecté au greffe du tribunal de première instance de Lomé, en remplacement de M. Adodjissih Benissan Patrice.

Leurs émoluments restent imputables au chapitre 16 article 5 du budget général.

La présente décision aura effet pour compter de la date de sa signature.

MINISTRE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dérogation au statut du cadre local supérieur de la police du Togo

N° 45-MFP. du :

16 février 1961. — A titre exceptionnel et jusqu'au 15 mars 1961, les assistants de police nommés par arrêté n° 142-MFP. du 22 juin 1959 et titulaires au moins du B.E. ou du B.E.P.C. pourront, par dérogation au mode de recrutement défini à l'article 8 de l'arrêté n° 426-P. du 28 mai 1946, être nommés dans le cadre local supérieur de la police en qualité d'inspecteur de 4^e classe.

Intégrations

Par arrêtés et décisions :

N° 36-MFP. du :

10 février 1961. — M. Brenner Charles, sous-chef d'atelier contractuel des CFT, titulaire du C.A.P. du B.E.I., du BAC. technique et du diplôme d'élève breveté des E.N.P., est intégré dans le cadre supérieur des chemins de fer du Togo, en qualité de contremaître de 1^{re} classe, échelle 7 échelon 3 (conservé 1 an A.C.).

Le présent arrêté aura effet pour compter du 1^{er} janvier 1961.

Par arrêtés et décisions :

N° 46-MFP-MA. du :

16 février 1961. — Les anciens élèves du centre d'apprentissage agricole de Tové ci-après désignés, provisoirement engagés en qualité de surveillants de cultures permanents par décision n° 724-MFP du 17 octobre 1960, sont intégrés dans le cadre local des moniteurs d'agriculture du Togo en qualité de moniteurs stagiaires :

M.M. Bakar Moïse Adje Gabriel

Geraldo Misbaou.

La solde et les accessoires de solde des intéressés sont imputables au chapitre 20 — article 4 du budget général pour ce qui concerne MM. Bakar Moïse et

Adje Gabriel et au budget de la société publique d'action rurale d'Anécho pour ce qui concerne M. Geraldo Misbaou.

Le présent arrêté prendra effet pour compter du 1^{er} janvier 1961.

N° 48-MFP. du :

17 février 1961. — Les assistants de police adjoints de 6^e classe ci-dessous désignés, titulaires du B.E. ou du B.E.P.C., sont intégrés dans le cadre local supérieur de la police du Togo, en qualité d'inspecteurs de 4^e classe pour compter du 1^{er} mars 1961.

| | |
|--------------------|---------------------|
| M.M. Ayih Alfred | Edorh Ananou Joseph |
| Ayao Edouard | Gbeblewoo Yao |
| Adomayakpor Alfred | Johnson Kodjo |
| Agbenou Doh Ernest | Koudama Lucas |
| Amuzu Gabriel | Morouma Gabriel |
| Adamah Peter | Malou Badaba |
| Ataklo Arnold | Nyaku Jean |
| Adjodo Séverin | Porto-Rico Mathurin |
| Agounke Emmanuel | Agbenou Antoine |
| Bawa Esso Charles | |

Titularisations

N° 47/MFP du :

17 février 1961. — M. Tengué Amuzu Michel, instituteur-adjoint stagiaire du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de l'ex-AOF, admis à l'examen du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (session 1958), est titularisé dans son emploi et nommé instituteur-adjoint de 6^e classe.

Le présent arrêté aura effet pour compter du 1^{er} janvier 1959, au point de vue de l'ancienneté, et du 1^{er} mars 1961, au point de vue de la solde.

N° 50/MFP du :

20 février 1961. — M. Byll Ahlinvi, agent d'exploitation stagiaire du cadre supérieur des postes et télécommunications du Togo, qui a terminé l'année réglementaire de stage, est titularisé dans son emploi et nommé agent d'exploitation de 2^e classe, 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1961.

N° 51/MFP du :

21 février 1961. — Les commis, monteur-électricien et facteurs stagiaires du cadre local des Transmissions du Togo, ci-après désignés, qui ont terminé l'année réglementaire de stage, sont titularisés dans leur emploi et nommés pour compter du 1^{er} janvier 1961 :

Commis-adjoints de 6^e classe

M. Akouété Cyprien M. Anifrani Nicodème
M^{me} Fourn Odette, née d'Almeida

Monteur-électricien-adjoint de 6^e classe

M. Lengo Simon

Facteurs-adjoints, 1^{er} échelon

MM. Hounkpati François Koudoro Pamphile.
Nuworsu Stéphan